



© Roland Clerc

le LOUP en France



Le loup gris (*Canis lupus*) a été absent du territoire national durant une soixantaine d'années. Depuis le début des années 1990, il a recolonisé une grande partie des Alpes. Pour beaucoup de montagnards, il a fallu réapprendre à vivre et travailler à son contact.

La population de loups augmente progressivement. L'expansion territoriale devrait se poursuivre dans les autres massifs montagneux et au-delà dans la campagne française.

Où va-t-il s'installer ? Dans quelles conditions vivra-t-il à nos côtés ?

Cette brochure donne des clés pour connaître cet animal, les solutions qui ont été éprouvées pour rendre la présence de ce prédateur plus supportable, notamment aux éleveurs et à leurs bergers, ainsi que les perspectives pour poursuivre l'accompagnement de son retour dans la plus grande aire de répartition possible en France.



PRESENTATION

UNE ESPÈCE PROTÉGÉE

En Europe, le loup est protégé par la Convention de Berne (1979) transcrite dans le droit français en 1989. Il est inscrit dans les annexes II et IV de la directive "Habitats" de l'Union Européenne et fait partie des espèces prioritaires.

En France, l'espèce est protégée sur le territoire national par l'arrêté ministériel du 22 juillet 1993 publié à la suite des premières observations attestées du loup en France (mis à jour le 23 avril 2007).

Ce statut implique pour les Etats, donc pour la France, de veiller à la conservation de l'espèce et de ses habitats.

UNE VIE EN MEUTE

Le loup est une espèce sociale dont les populations sont structurées par les meutes. Elles se composent d'un couple dominant reproducteur et de ses jeunes de l'année, parfois d'un ou deux jeunes de l'année précédente et éventuellement d'individus extérieurs au clan familial qui ont été acceptés par le groupe.



En France, les meutes comportent rarement plus de 8 individus contrairement aux effectifs plus importants des meutes d'Amérique du Nord ou de Russie. Les effectifs des meutes sont le plus souvent de 2 à 4 individus en fin d'hiver en raison notamment de la mortalité importante des jeunes qui intervient surtout au cours de leur première année.

Les jeunes quittent le groupe entre 2 et 4 ans. Ces loups en dispersion représentent 10 à 40 % de l'effectif d'une population. Vulnérables et peu expérimentés, ces jeunes parcourent des espaces qu'ils ne connaissent pas et doivent chasser seuls...

Le territoire d'une meute varie en fonction de l'abondance et de la répartition des proies. Dans les Alpes, sa superficie est de l'ordre de 200 km².

UN PRÉDATEUR EFFICACE DES ONGULÉS SAUVAGES

Les loups ont des caractéristiques communes aux carnivores : une dentition spécialisée, un système digestif simple, des griffes robustes, un cerveau développé. Le loup est taillé pour la course et les longues marches. Bien que l'animal soit d'une taille modeste, autour de 30 kg dans l'Ouest de l'Europe, et d'une corpulence comparable à celle d'un berger allemand, il est capable de déplacer un animal pesant deux à trois fois son propre poids.

Le loup peut consommer des insectes comme des grands mammifères mais il est principalement dépendant des ongulés. Il peut aussi se nourrir d'animaux qu'il trouve morts dans la nature.

Ce prédateur est capable de s'adapter à des situations très diverses, ce qui lui permet d'exploiter l'ensemble des populations d'ongulés d'une région. Pour survivre, il doit disposer de ressources abondantes et accessibles toute l'année. Les ongulés sauvages (chamois, mouflons, chevreuils, cerfs, sangliers...) constituent ses proies principales. Le loup ne se maintiendrait pas en l'absence de cette faune sauvage. Cependant, quelle que soit la densité de ces proies naturelles, les tentatives de prédation sur le bétail persistent, essentiellement du printemps à l'automne. Il existe des solutions éprouvées pour limiter l'impact du loup sur les troupeaux domestiques.



PRESENCE EN FRANCE

Le loup est l'un des carnivores qui occupait la plus vaste aire de répartition dans le Monde (ensemble de l'hémisphère nord).

François de Beaufort avait estimé qu'à la fin du 18ème siècle, il y avait entre trois et sept mille loups en France. Il était présent du bord de la mer à la haute montagne. Après une persécution organisée, l'espèce a disparu au cours des années 1930. Les derniers loups vivaient en Dordogne, en Charente, dans la Vienne et la Haute-Vienne. Dans les Alpes, l'espèce avait déjà disparu depuis une trentaine d'années.

Il nous revient 60 ans plus tard dans les Alpes du sud. Aujourd'hui, l'espèce continue sa progression et des individus ont été détectés dans le Massif Central, les Pyrénées et le Jura.

D'OÙ VIENT-IL ?



© Gilles Pujlino

loup espagnol



© Vincent Vignon

loup italien

Les premiers indices de loups dans les Alpes du sud datent de la fin des années 1980. La première observation d'individus authentifiée a été faite en novembre 1992. Ces animaux sont arrivés à la suite d'une recolonisation par étapes de l'Italie depuis le massif des Abruzzes (centre de l'Italie). Ce retour s'est déroulé sur plus de 20 ans.

Cette reconquête s'est faite à la faveur de plusieurs facteurs :

- la protection légale ;
- la réintroduction d'ongulés sauvages par les chasseurs ;
- la déprise agricole qui a favorisé aussi bien les proies que les prédateurs.

Les superficies en cours de boisements se sont étendues.

En Europe, le loup a profité de l'expansion du chevreuil et du sanglier. Une expansion des loups se produit également en Espagne, davantage vers le sud du pays que vers l'est. Il est vraisemblable que des loups ibériques parviendront dans les Pyrénées. Ceux qui ont atteint les Pyrénées Orientales à la fin des années 1990 se trouvent à équidistance entre la population de loups des Alpes du sud et celle qui se trouve à l'est de la cordillère Cantabrique en Espagne. Les analyses génétiques ont montré que les loups des Pyrénées proviennent de la population italienne.

UNE EXCEPTIONNELLE CAPACITÉ DE DISPERSION

Les loups sont capables de traverser des zones habitées et les grandes infrastructures de transport. Ils ont traversé des espaces urbanisés en Italie du Nord et ont traversé la vallée du Rhône, l'obstacle le plus difficile pour cette espèce en France, pour rejoindre le Massif-Central. La présence du loup y a été attestée en 1997 (Cantal), en 1999 (Puy-de-Dôme), en 2006 (Lozère) et leur origine italienne identifiée par l'analyse génétique. Quelques années après les premières observations attestées dans les Alpes-Maritimes (1992), la colonisation s'est faite dans l'ensemble des Alpes avec des incursions dans tous les massifs montagneux situés autour : Vosges (1994), Suisse (1995), Massif-Central (1997) Pyrénées (1999)... Au-delà de ces massifs, il n'y a aucune raison biologique ou écologique pour que les loups se limitent à la montagne et l'espèce devrait pouvoir coloniser la plupart des régions françaises.

LE SUIVI DE LA POPULATION DE LOUPS EN FRANCE

La plupart des données recueillies en France sont fournies par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) qui a en charge le suivi scientifique de l'espèce.

Deux méthodes complémentaires sont utilisées pour évaluer l'effectif des loups : un niveau d'abondance basé sur le relevé des pistes dans la neige et une estimation du nombre d'individus fondée sur l'analyse génétique d'échantillons biologiques divers (crottes, poils...).

Le dénombrement des pistes dans la neige permet d'évaluer l'évolution du nombre de loups. Il ne permet pas de compter l'effectif total mais l'effectif minimum car il n'est effectué que dans les zones fréquentées au



moins deux hivers consécutifs par des loups (Zone de présence permanente, ZPP). Les jeunes en dispersion ou les nouvelles meutes ne sont donc pas comptabilisés. La seconde méthode, l'identification génétique, est pratiquée sur des crottes ou des loups retrouvés morts. Un calcul est effectué sur le rapport des individus identifiés une fois à ceux qui sont à nouveaux identifiés. Cette méthode permet une vision des effectifs plus proche de la réalité.

Le nombre de ZPP a régulièrement augmenté : 1 en 1993, 5 en 1998, 10 en 2002, 16 en 2005, 21 en 2006. En 2006, il y aurait un peu plus d'une centaine de loups en France dont 14 meutes.

En 2007, plus de 90 % des loups se trouvent dans les Alpes. Peu de sites regroupent plusieurs meutes. Dans la zone la plus importante, le massif du Mercantour, la plupart des meutes ont des territoires transfrontaliers (France – Italie).

La population française sera moins vulnérable lorsque des meutes s'installeront en dehors des Alpes. La présence actuelle du loup dans les Pyrénées ou dans le Massif Central est précaire.



DES LOUPS ET DES HOMMES

Même si le loup peut exploiter un peuplement diversifié et abondant de grands mammifères sauvages, cela ne permet pas d'éliminer totalement la prédation sur le cheptel, notamment lorsqu'il est abondant ou non gardé.

Chaque année en France, 2000 à 3000 animaux domestiques (principalement des ovins) sont victimes de la prédation attribuée au loup.

Les Pouvoirs Publics ont mis en place différents programmes de soutien pour accompagner le pastoralisme en zones à loups. Aujourd'hui, les animaux domestiques prédatés sont indemnisés et les différents moyens de protection financés par l'Etat.

Depuis le retour du loup, les méthodes d'élevage modernes sont remises en cause et la protection des troupeaux est redevenue une priorité. Plusieurs techniques de protection directes des troupeaux sont applicables : berger, aide-berger, chiens "patous", parc de regroupement, effaroucheurs...



Associés à certaines modifications du système d'élevage, c'est la combinaison de ces différents "outils" qui permet de réduire les risques et dommages sur les troupeaux. On constate une diminution du nombre d'attaque et du nombre de victimes par attaques, même si le "risque zéro" de prédation n'existe pas.

LA PRÉSENCE HUMAINE

Les contraintes économiques ont entraîné une augmentation de la taille des troupeaux et une réduction du gardiennage. Un berger représente une charge financière trop importante pour un troupeau de moins de 1000 brebis. Pourtant, sa présence auprès du troupeau est essentielle pour assurer sa protection notamment en cas d'attaque, pour éviter les secteurs et les situations de vulnérabilité et assurer le regroupement nocturne. Les animaux domestiques sont des proies "faciles" pour les loups mais la présence d'un berger est dissuasive.

LES CHIENS DE PROTECTION

L'utilisation des chiens de protection est une méthode traditionnelle et efficace pour réduire les attaques et les dommages liés aux attaques des grands carnivores

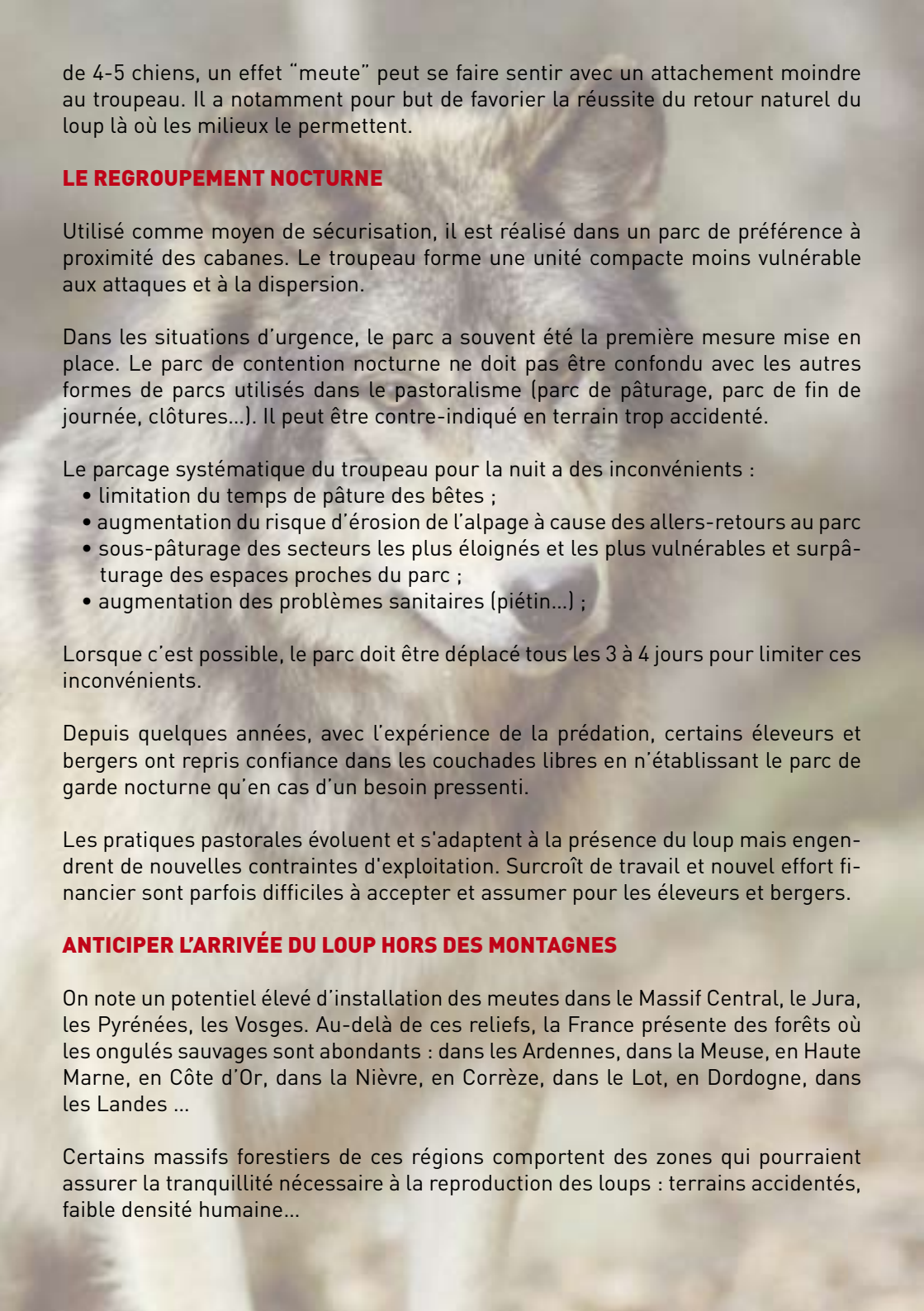
La majorité des chiens utilisés en France sont des Montagnes des Pyrénées, également nommés patous.

L'éducation du chien consiste à développer l'instinct de protection vis-à-vis d'un troupeau. Le chien de protection fait partie intégrante du troupeau, il développe un attachement affectif fort et ne le quitte jamais. En cas d'agression du troupeau, il s'interpose et aboie avec insistance sans chercher forcément l'affrontement. Sa corpulence et ses menaces suffisent généralement à détourner un chien, un loup, un lynx ou même un ours.

L'éducation des chiens dure au moins deux ans. A l'âge de 2 à 6 mois, ils sont introduits en bergerie avec un lot d'animaux jeunes et joueurs qui adopteront facilement ce drôle de compagnon. Ils doivent avoir un contact minimal avec le berger et maximal avec le troupeau. La réussite de l'éducation consiste à trouver le juste équilibre entre l'obéissance du chien et son attachement au troupeau.

Le nombre de chiens installés dans un troupeau dépend de nombreux critères relatifs au nombre de bêtes gardées et au type de pâturages exploités. Au-delà





de 4-5 chiens, un effet “meute” peut se faire sentir avec un attachement moindre au troupeau. Il a notamment pour but de favoriser la réussite du retour naturel du loup là où les milieux le permettent.

LE REGROUPEMENT NOCTURNE

Utilisé comme moyen de sécurisation, il est réalisé dans un parc de préférence à proximité des cabanes. Le troupeau forme une unité compacte moins vulnérable aux attaques et à la dispersion.

Dans les situations d’urgence, le parc a souvent été la première mesure mise en place. Le parc de contention nocturne ne doit pas être confondu avec les autres formes de parcs utilisés dans le pastoralisme (parc de pâturage, parc de fin de journée, clôtures...). Il peut être contre-indiqué en terrain trop accidenté.

Le parcage systématique du troupeau pour la nuit a des inconvénients :

- limitation du temps de pâture des bêtes ;
- augmentation du risque d’érosion de l’alpage à cause des allers-retours au parc
- sous-pâturage des secteurs les plus éloignés et les plus vulnérables et surpâturage des espaces proches du parc ;
- augmentation des problèmes sanitaires (piétin...) ;

Lorsque c’est possible, le parc doit être déplacé tous les 3 à 4 jours pour limiter ces inconvénients.

Depuis quelques années, avec l’expérience de la prédation, certains éleveurs et bergers ont repris confiance dans les couchades libres en n’établissant le parc de garde nocturne qu’en cas d’un besoin pressenti.

Les pratiques pastorales évoluent et s’adaptent à la présence du loup mais engendrent de nouvelles contraintes d’exploitation. Surcroît de travail et nouvel effort financier sont parfois difficiles à accepter et assumer pour les éleveurs et bergers.

ANTICIPER L’ARRIVÉE DU LOUP HORS DES MONTAGNES

On note un potentiel élevé d’installation des meutes dans le Massif Central, le Jura, les Pyrénées, les Vosges. Au-delà de ces reliefs, la France présente des forêts où les ongulés sauvages sont abondants : dans les Ardennes, dans la Meuse, en Haute Marne, en Côte d’Or, dans la Nièvre, en Corrèze, dans le Lot, en Dordogne, dans les Landes ...

Certains massifs forestiers de ces régions comportent des zones qui pourraient assurer la tranquillité nécessaire à la reproduction des loups : terrains accidentés, faible densité humaine...

Les tentatives d'installations de l'espèce sont habituellement attestées avec un retard par rapport à la date réelle d'arrivée des premiers loups. Ce délai peut atteindre quelques années. Il est plus important lorsqu'il n'y a pas d'élevage car ce sont le plus souvent les dommages au cheptel domestique qui révèlent la présence d'un prédateur !

L'anticipation de ces installations devra porter sur la prévention du risque de dommages aux cheptels, notamment lorsque les troupeaux sont dans des prés clôturés. Les moyens de prévention devront être adaptés à ces nouveaux contextes.

L'activité cynégétique régresse dans certaines régions. L'arrivée des loups contribuera à réguler les ongulés sauvages. Ailleurs, cette prédation pourrait être mal perçue par les chasseurs.

Le loup ajuste ses effectifs aux ressources disponibles et ne provoque jamais la disparition de ses proies. Les loups s'installent préférentiellement dans les sites qui présentent les plus importantes densités de grands herbivores sauvages. On observe alors, au cours des premières années, une réduction plus ou moins sensible de l'effectif des ongulés. A la suite d'une diminution des ressources, la mortalité naturelle des jeunes loups augmente et l'équilibre s'établit.

Les niveaux de prélèvement par la chasse sont établis au niveau départemental en fonction des demandes des acteurs locaux (activité cynégétique et maîtrises des dommages aux cultures ou aux forêts). L'arrivée du loup devra être intégrée à ces principes de gestion de la faune sauvage.

L'hybridation entre le loup et le chien a rarement été constatée. Moins d'une dizaine de cas sont connus en Italie. Par ailleurs, le chien est parfois la proie du loup.

La rencontre avec des loups reste un événement rare parce que ces animaux sont discrets et parcourent de vastes territoires.

La peur du loup est ancrée dans la mémoire collective. Cette crainte est en partie liée au risque d'attaque de l'homme par le loup. Ces attaques sont rarissimes de la part de loups en bonne santé. Les chiens représentent un risque bien supérieur. Les attaques de loups documentées concernent essentiellement des animaux atteints de la rage.



LA CONSERVATION DU LOUP EN FRANCE

Dans notre bestiaire occidental, l'évocation du loup anime les passions les plus vives. Le retour du loup nécessite un accompagnement. Il doit être présenté tel qu'il est. La prévention des dommages permet de rendre sa présence plus supportable pour ceux qui sont affectés par ses prédations, en particulier les éleveurs.

Ferus œuvre dans ce sens, notamment dans le cadre de son action Pastoraloup. Cela consiste à apporter une assistance aux éleveurs, en zone à loup, grâce au recrutement à la formation et à l'encadrement de bénévoles venant renforcer la présence humaine auprès des troupeaux.

Au cours des années 1970, les Espagnols craignaient de voir disparaître le loup alors que l'effectif était tombé au plus bas : entre 300 et 500 individus. Aujourd'hui, nous avons un peu plus d'une centaine de loups en France alors qu'il y en a entre 1500 et 2000 en Espagne et entre 500 et 1000 en Italie. La France présente un important potentiel d'expansion pour cette espèce en Europe de l'Ouest.

Ferus souhaite le retour du loup dans la plus grande aire de répartition possible en France. La plus grande aire possible signifie qu'il y a des limites dont les contours sont à définir au fur et à mesure de la progression de l'espèce sur le territoire national. Ferus acceptera un contrôle encadré et concerté des populations lorsqu'il considérera l'état de conservation du loup en France satisfaisant.

Il faut dès maintenant anticiper le retour du loup hors des massifs montagneux, analyser son impact possible dans des régions où il n'est pas forcément attendu par les populations locales. Il est d'ailleurs possible que ces nouvelles installations soient moins conflictuelles que celles qui ont suivi son arrivée dans les montagnes à forte activité pastorale.





BIBLIOGRAPHIE

Le loup, Vignon V.

collection approche, éditions Belin, 96 p., 2006

Vivre avec le loup, Delfour J.

éditions Hesse, 141 p., 2004

Le Loup, Bobbé S.

Collection Idées reçues, Histoire & civilisations,
éditions Le Cavalier Bleu, 128 p., 2003

Le Loup, Biologie, Mœurs, Mythologie, Cohabitation, Protection..., Landry J.M.

éditions Delachaux et Niestlé, 240 p., 2001

L'ABCdaire du loup, Carbonne G.

Flammarion, collection science et nature, 260 p., 1996

Le loup en France : éléments d'écologie historique, De Beaufort F.

Encyclopédie des carnivores de France, SFPEM, 32 p., 1987





FERUS (ex **Groupe Loup France / ARTUS**) est la première association française par le nombre de ses adhérents à regrouper de façon spécifique les défenseurs des grands carnivores présents dans notre pays.

Il a notamment pour buts de favoriser la réussite du retour naturel du loup là où les milieux naturels le permettent.

FERUS agit auprès des élus et du gouvernement, notamment en participant aux "groupes loup" nationaux et départementaux. Il sensibilise les médias et le public en organisant conférences, animations pédagogiques ou manifestations et intente des actions en justice contre des textes et des comportements illégaux pouvant nuire à la conservation de nos grands carnivores.

Depuis sa création en 1993 (Groupe Loup France), l'association a lancé une politique de concertation et de dialogue avec le monde de l'élevage.

Depuis 1999, le programme de bénévolat Pastoraloup s'inscrit dans cette démarche et concrétise sur le terrain cette volonté de rapprochement pour faciliter la coexistence entre l'homme et les grands prédateurs.

Pastoraloup apporte un soutien bénévole aux éleveurs et bergers dans la mise en place de moyens de protection et d'aménagements pastoraux, mobilise des équipes expérimentées afin d'apporter une aide lorsqu'un troupeau est soumis à une forte pression de prédation ponctuelle et permet une aide supplémentaire à la surveillance des troupeaux.

FERUS est agréé au titre de l'article L141-1 du code de l'environnement par décret ministériel. Depuis octobre 2004, **FERUS** est partenaire officiel d'un programme européen LIFE visant à "améliorer la coexistence entre agriculture et grands carnivores en Europe du Sud" (Life Coex).

FERUS édite une revue trimestrielle *La Gazette des Grands Prédateurs*.

Avec **FERUS**, participez à la sauvegarde de l'ours, du loup et du lynx en France.

REJOIGNEZ-NOUS !

FERUS, BP 114, 13 718 Allauch cedex
T. 04 91 05 05 46
ferus@ours-loup-lynx.info
www.ferus.org

Le WWF et la SPA
soutiennent les actions de FERUS.



**Fondation
Nature
& Découvertes**
sous l'égide de la Fondation de France